

© www.Marches-Publics.info

[Imprimer](#)

PUBLICATION LE 03 juillet 2020

Niveau de publication choisie : Site internet de l'acheteur et Portail Marches-Publics.info

PASSERELLE XML

Cet avis sera transmis au format XML aux supports suivant :
BOAMP

AVIS

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

VILLE DE L'ISLE SUR LA SORGUE

M. Pierre GONZALVEZ - Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
service de la commande publique
rue Carnot
BP 50038 - 84800 L'Isle sur la Sorgue
Tél : 04 90 38 79 72



W Correspondre avec l'Acheteur

L'avis implique un marché public.

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques ;
Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Objet	Mission de Bureau de Contrôle
Référence	MP20-09
Type de marché	Services
Mode	Procédure adaptée
Code NUTS	FRL06
Durée	48 mois
DESCRIPTION	La présente consultation relève d'une procédure adaptée passée en application des articles R.2112-6-1 et R.2123-1-1, du Code de la Commande Publique, dans le respect des dispositions de l'article L4531-1 du Code du Travail, et de la loi 93-1418 du 31 décembre 1993 et des textes pris pour son application. Le marché est un accord-cadre mono attributaire exécuté dans les conditions fixées par l'article R2162-2 alinéa 2 et suivants du code de la commande publique, avec seulement un montant maximum.

	La présente consultation porte sur des missions de contrôle technique pour différents travaux d'aménagement, de réhabilitation et de construction des bâtiments communaux. Il n'est pas exigé de variante de la part du pouvoir adjudicateur et les variantes proposées par les candidats ne sont pas autorisées.
Code CPV principal	71210000 - Services de conseil en architecture La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : Oui
Forme	Prestation divisée en lots : Non Les variantes sont refusées
Quantité ou étendue	La consultation n'est pas allotie. Cet accord-cadre est passé sans minimum et avec un maximum annuel de 50 000 € HT. Sa durée initiale est de 1 an à compter de la date de notification d'attribution au titulaire. Il est renouvelable, pour une durée égale à la période initiale, 3 fois par reconduction tacite. Sa durée totale maximale est fixée à 4 ans.
	Valeur estimée hors TVA : 50 000,00 €
Reconductions	Oui Nombre de reconductions éventuelles : entre 1 et 3
Conditions relatives au contrat	
Cautionnement	Les dispositions de l'article 28 du CCAG-PI s'appliquent.
Financement	Budget principal
Forme juridique	Les opérateurs économiques sont autorisés à se porter candidats sous forme de groupement conjoint ou solidaire. En cas de groupement conjoint, le mandataire est solidaire pour l'exécution du contrat, de chacun des membres du groupement. En cas de groupement, la candidature (DC1) sera renseignée par les membres du groupement, lesquels désigneront un mandataire qui les représentera. Les membres du groupement pourront déléguer à leur mandataire le pouvoir de signer l'acte d'engagement en leur nom. Chaque membre du groupement produira les documents demandés au titre de la candidature.

Autres conditions	Conditions particulières d'exécution : Non
Conditions de participation	Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat : Voir RC Marché réservé : Non La prestation n'est pas réservée à une profession particulière. Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché : Oui
Critères d'attribution	Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).
Renseignements	<u>Correspondre avec l'Acheteur</u>
Documents	• <u>Règlement de consultation</u> • <u>Dossier de Consultation des Entreprises</u> Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels : Date limite pour la réception des demandes de documents ou pour l'accès aux documents : 04/09/20 à 12h00 Documents payants : Non
Offres	Remise des offres le 04/09/20 à 12h00 au plus tard. Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français. Unité monétaire utilisée, l'euro. Validité des offres : 120 jours , à compter de la date limite de réception des offres. Modalités d'ouverture des offres : Date : le 04/09/20 à 14h00 Lieu : l'isle sur la sorgue
Dépôt	• <u>Déposer un Pli dématérialisé</u>
Renseignements complémentaires	Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Délivrance du DCE : <http://www.marches-publics.info>.

Le candidat renseigne le Bordereau de Pourcentages. Ces pourcentages diffèrent selon la nature des opérations.

Le titulaire sera rémunéré sur la base d'un pourcentage, contractuel, fixé dans le Bordereau de Pourcentages, remis dans son offre, et appliqué au montant prévisionnel des travaux, déclaré par la maîtrise d'ouvrage.

Les prix sont réputés fermes pendant 1 an à compter de la notification d'attribution de l'accord-cadre.

Les prix sont révisés à chaque reconduction de l'accord-cadre.

Pièces candidature:

Formulaire DC1+ DC2 + Déclaration sur l'honneur + Pouvoir de signature de

la personne habilitée à engager la société ou tout autre document équivalent) Une attestation de compétence délivrée par un organisme formateur agréé depuis moins de 5 + la preuve d'une assurance pour risques professionnels en cours de validité + présentation d'une liste des principales prestations effectuées en rapport avec l'objet du marché au cours des trois derniers exercices disponibles, indiquant le montant, la date, le destinataire public ou privé + agrément ministériel et qualifications professionnelles.

Pièces de l'offre:

Un acte d'engagement et ses annexes complétées, par le candidat (Modèle ci-joint). Joindre un RIB

Un Bordereau de Pourcentages (BP%)

Un Détail Quantitatif Estimatif (DQE)

Le Cahier des Clause Techniques Particulières (CCTP)

Un mémoire technique, (trame minimale du mémoire technique ci-jointe).

La transmission des documents par voie électronique obligatoire est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://www.marches-publics.info>

Candidatures et offres électroniques peuvent être doublées d'une copie de sauvegarde.

La signature électronique des pièces de l'offre n'est pas exigée mais fortement recommandée.

L'acte d'engagement ne sera signé que par le seul attributaire du marché.

Critères d'attribution:

Prix (NP) - 40 points

Valeur technique (VT) -60 points

Toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à

condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les échanges avec le pouvoir adjudicateur sont opérés par voie électronique

au moyen du profil d'acheteur : <http://www.marches-publics.info>.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base

des offres initiales sans mener de négociations. Une phase de négociation pourra être engagée avec à minima les 3 premiers candidats les mieux classés. (Si le nombre de candidats le permet).

Marché périodique :

Oui

Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :

Fonds

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires : Non

Recours

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Nîmes

16 avenue Feuchères

CS 88010

30941 Nîmes Cedex 09

Tél : 04 66 27 37 00 - Fax : 04 66 36 27 86

greffe.ta-nimes@juradm.fr

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

L'introduction des recours se fait en application du décret 2009-1456 du 27 novembre 2009 relatif aux procédures de recours applicables aux contrats de la commande publique et en référence aux articles du code de justice administrative :

Référé pré contractuel : à introduire dès la connaissance de l'attributaire du marché et avant la signature du marché

Référé suspension : à introduire avant la signature du marché

Référé contractuel : au plus tard le 31ème jour suivant la date de publication de l'avis d'attribution

Recours de pleine juridiction (Arrêt Tarn et Garonne) : à introduire 2 mois à compter des mesures de publicité appropriées (parution de l'avis d'attribution du marché)

Recours en excès de pouvoir : à introduire 2 mois à compter de la date de notification de la décision ou de l'acte attaqué

Envoi le 03/07/20 à la publication